

Rapport de la Commission technique chargée du préavis municipal N°74 relatif au postulat de M. Evan Lock sur le TUG (Transport Urbain de Gland) et une demande de crédit pour l'établissement d'une enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, auprès de la population.

La Commission technique était composée de :
M. Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur,
M. Evan Lock,
Mme Emilie Chitra,
Mme Charlotte Gabriel,
M. Yves Clerc,
Elle s'est réunie ce jeudi 18 septembre à Montoly 3, salle 2

La Commission remercie vivement le Municipal M. Michael Rohrer ainsi que M. Laurent Sumi, chef de Service SPOP, pour leur présence et la documentation préparée à l'intention de notre Commission.

Le postulat de M. Evan Lock adressait à la Municipalité trois demandes:

- *Obtenir des statistiques fiables et justifiées de la part des différents intervenants,*
- *Etudier la possibilité d'intégrer la ligne de bus du TUG dans le projet des transports publics mené par le Conseil Régional tout en conservant un transport scolaire,*
- *Réaliser une enquête de satisfaction auprès de la population (tous les usagers et non usagers)*

La Commission a apprécié que la Municipalité réponde au postulat dans un aussi bref délai, ce qui n'a pas toujours été le cas ni une obligation. Le Municipal a de son côté expliqué que si une enquête auprès du public devait être organisée, il serait utile d'en utiliser les considérations dès l'horaire 2015, et donc de procéder à une enquête avant la fin de 2014.

1. Statistiques d'utilisation du transport urbain

La Commission a reçu de la Municipalité une copie d'un dossier détaillant l'usage du transport urbain en 2013 et jusqu'en juin 2014 pour les lignes régionales 830 (Gland - Begnins - Burtigny), 835 (Rolle - Gland par Luins et Gilly), 836 (Rolle - Gland par Dully et Bursinel) et 817 (Nyon - Prangins - Gland) ainsi que le TUG. Souvent le résultat d'une extrapolation du comptage d'un seul trimestre projeté sur l'année entière, ces comptages sont apparus peu fiables avant 2014. Par ailleurs, selon une statistique du Conseil régional, la fréquentation est en augmentation de 125'000 usagers entre 2010 et 2012.

Cela est notamment le cas globalement pour le TUG après la modification de son parcours en 2012 et malgré l'abandon notamment d'une halte à Vich. La forte variation du comptage de la fréquentation (2013: 113'795 à 2014: 159'780) constatée pour le TUG est toutefois, de l'opinion de la Municipalité et de la Commission, peu crédible car réalisée selon des paramètres différents. Le nouveau bus hybride du TUG permet de réaliser un comptage automatique de sa fréquentation par arrêt et par heure, assurant une fiabilité accrue des résultats. Le PubliBus, qui le remplace durant les vacances scolaires et les week-ends, n'est toutefois pas inclus dans ce comptage.

Selon les documents mis à disposition de la Commission, les haltes pour le TUG les plus fréquentées sont Mauvernet, Gare Sud, Montoly, Sous-les Vignes, rue du Midi et Grand Champ avec les pics entre 7h00 et 8h00, entre 12h00 et 13h30 et entre 16h30 et 17h00 ce qui correspond aux horaires du transport scolaire.

2. Intégration du TUG dans le transport régional

Constatant que le TUG s'intègre déjà parfaitement dans le réseau des bus régionaux en le complétant, qu'il dessert des haltes sur le territoire de la commune non desservies par les bus régionaux et surtout permet d'intégrer le transport scolaire, il deviendrait contre productif de le remplacer par le seul transport régional. Il est estimé que la création d'un transport scolaire autonome pour Gland entraînerait un coût supplémentaire d'environ CHF 600'000.- pour notre Commune.

3a. Enquête de satisfaction auprès de la population (organisation et buts)

Suite au postulat de M. Evan Lock, la Municipalité souhaite accélérer l'organisation d'une enquête de satisfaction afin de pouvoir en utiliser les conclusions dès l'horaire 2015. Trois variantes pour le parcours du TUG sont actuellement à l'étude, et cette enquête pourrait orienter les choix.

D'entente avec le Conseil Régional, la Municipalité voudrait confier l'enquête au bureau M.I.S. Trend SA à Lausanne, spécialisé dans les enquêtes téléphoniques sur des sujets régionaux et locaux. Pour être crédible, l'enquête devrait fournir au moins 800 réponses valables, ce qui suppose entre 3'000 et 4'000 appels. L'enquête doit concerner autant les utilisateurs que les non utilisateurs du transport en commun, les différentes tranches d'âge et la zone de domicile de la personne interrogée. Le questionnaire sera aussi concordé au préalable avec la Municipalité afin de répondre à ses besoins.

La Commission a discuté de l'opportunité d'une enquête téléphonique, sachant que de nombreuses personnes refusent de répondre à ce genre d'appel, mais une enquête par écrit entraînerait un coût bien supérieur et une surcharge pour le personnel communal, sans pour autant donner de meilleurs résultats. Une enquête téléphonique permettrait aussi de disposer plus rapidement des résultats.

La Commission s'est penchée également sur le rapport de 2013 du groupe "mobilité" de l'association des seniors VIVAG, resté à ce jour sans réponse des autorités et dont les principaux points en résumé concernant le TUG étaient :

- *L'accès aux arrêts est plus difficile depuis qu'ils ont été déplacés en 2012, ce qui entraîne de la marche à pied parfois de 10 à 20 mn, particulièrement pénible pour des personnes handicapées ou du troisième âge. Des lieux stratégiques, tels que Migros, poste de police ou administration communale ne sont plus desservis directement par un arrêt.*
- *La concordance des horaires bus et des trains est trop courte et stressante.*
- *Le flyer des horaires n'est pas d'une lecture facile. Un imprimé plus compréhensible, lisible aussi par des personnes mal voyantes, est souhaité.*
- *Avec un billet, les seniors n'ont plus la possibilité d'effectuer leurs courses en 1 heure, d'où la nécessité de racheter un second ticket. Un tarif préférentiel devrait être pratiqué pour tous les seniors, ou augmenter la durée de validité du ticket de bus à 2 heures.*

La Municipalité assure que l'enquête va tenir compte aussi des points soulevés par les seniors et qu'un nouveau circuit du TUG est à l'étude, également pour tenir compte des habitants d'Eikenott. La situation de l'arrêt à Gare-Sud restera toutefois provisoire tant que ce quartier ne sera pas rénové. Il est envisagé entre autres d'éviter des parcours empruntant l'Avenue du Mont-Blanc dont le trafic saturé est souvent cause de retard des bus.

En ce qui concerne le prix des billets, la Ville de Gland n'a aucune marge de manoeuvre, les tarifs dépendant de Mobilis dans lequel le TUG est intégré. Tout au plus, la Commune pourrait subventionner un billet pour les seniors à usage limité au TUG, ce qui n'est pas envisagé actuellement. Il existe déjà un abonnement senior à Mobilis. Pour la zone 23 (Gland), cet abonnement coûte de CHF 30.- pour l'abonnement hebdomadaire à CHF 600.- pour

l'abonnement annuel. Il n'est par ailleurs pas exclu que les limites de certaines zones soient revues pour mieux tenir compte du développement urbain.

L'objectif de la Municipalité est de mieux organiser le transport urbain pour optimiser au maximum la fréquentation, d'où l'intérêt particulier d'une enquête dirigée également vers les non utilisateurs afin de les encourager à utiliser ce service.

Afin d'assurer un maximum de réponses des habitants interrogés, la Commission insiste pour que la population soit informée au préalable de cette enquête et souhaite qu'une synthèse des résultats soit rendue publique.

3b. Enquête de satisfaction auprès de la population (financement)

Pour cette enquête l'offre de M.I.S. Trend SA se monte à CHF 26'568.- TTC, dont 1/3 serait pris en charge par Car Postal. Des discussions sont en cours avec le Conseil régional, comme l'indique le préavis municipal, pour une éventuelle participation. Faute d'un accord, la Municipalité sollicite CHF 17'712.- TTC pour entreprendre sans retard cette enquête dont la remise du rapport est prévu pour décembre 2014.

Conclusions

La Commission technique du préavis N°74 émet les vœux suivants:

- Que le planning prévu pour la mise en oeuvre de l'enquête de satisfaction respecte au maximum les échéances prévues par le préavis, afin d'être une base pour l'horaire 2015.
- Que les résultats de l'enquête soient partagés avec le Conseil.

En conclusion, vu ce qui précède,

la Commission technique, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis municipal N°74 relatif à la réponse au postulat de M. Evan Lock sur le TUG et la demande de crédit pour l'établissement d'une enquête de satisfaction auprès de la population à ce sujet.

et d'accorder le crédit de CHF 17'712.-

et d'autoriser la municipalité d'entreprendre l'enquête de satisfaction.

La Commission:

Moritz de Hadeln



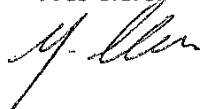
Charlotte Gabriel



Evan Lock



Yves Clerc



Emilie Chitra

